



Communiqué de la CGT du CH LAVAUR relatif aux suites données par le Procureur dans l'affaire du médecin anesthésiste du CH Lavour

La CGT du CH Lavour prend acte de la décision du Procureur de donner une suite judiciaire à l'affaire du médecin anesthésiste mis en cause.

Ce renvoi en correctionnelle intervient quasiment un an et demi après deux lettres de deux équipes différentes du CH Lavour, soit 30 signataires mettant en cause ce médecin.

Tous dénonçaient dans les deux cas des faits lourds et des dysfonctionnements graves répétés dans le temps.

Pendant l'enquête préliminaire et après auditions de tous les protagonistes, quatre des signataires ont décidé de déposer une plainte : trois pour harcèlement moral et une pour harcèlement sexuel.

Il est extrêmement important que la parole des agents concernés et ce qu'ils ont vécu soient pris en compte.

La CGT du CH Lavour qui suit cette affaire depuis le début attend désormais, dans le respect des droits de la défense, cette traduction en correctionnelle sous forme d'un procès du médecin poursuivi.

Tout comme est attendu, enfin, le début d'une enquête administrative externe que la CGT réclame depuis le début de cette triste affaire, enquête validée et votée à l'occasion d'un CHSCT le 7 février 2017 et toujours pas diligentée à ce jour !?

Fait à Lavour le 27 avril 2018